



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze mai à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du neuf mai 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D5-6-3-65

OBJET : ORDRE DE MISSION

#### Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel et BENOIT Pascal.

#### Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal                   : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle       : Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné secrétaire de séance

2023D5-6-3-65

OBJET : ORDRE DE MISSION

MISSIONS CONFIEES AUX ELUS

En application des articles L2123-18 et L5211-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de donner un mandat spécial à :

Jean Paul TERRENNE :

- du 24 au 25 mai 2023 pour assister à l'Assemblée Générale de l'ARCICEN (Association des Représentants des Communes d'implantation de Centrales et Etablissements Nucléaires) à SAINT MAURICE L'EXIL (Isère 38) ;

Le Président propose donc :

- de dire que la Collectivité prendra en charge directement les frais d'inscription et les nuitées,

- de préciser que les frais autres seront remboursés à Monsieur Jean Paul TERRENNE sur présentation d'un état de frais.

En l'absence du Président, Monsieur Olivier RENAUD présente le rapport,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à la majorité, Monsieur Jean Paul TERRENNE ne participe pas au débat ni au vote,

DÉCIDE

- de dire que la Collectivité prendra en charge directement les frais d'inscription et les nuitées,

- de préciser que les frais autres seront remboursés à Monsieur Jean Paul TERRENNE sur présentation d'un état de frais.

Fait à Valence d'Agen, le 15 mai 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 16 mai 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de GASQUES

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

25 MAI 2023

25 MAI 2023

# AR Préfecture

## ORDRE DE MISSION

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230515-2023D5_6_3_65-DE
Numéro d'acte :	2023D5_6_3_65
Date de décision :	15/05/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	5-6-3-0-0 (Institutions et vie politique / Exercice des mandats locaux / autres)
Fichier acte :	2023D5-6-3-65 ORDRE DE MISSION.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	25/05/2023 11:50:43
<b>Date de réception de l'AR :</b>	<b>25/05/2023 11:51:12</b>